



Édition Octobre 2011



L'automne à nos portes!

Nous voici déjà à notre deuxième numéro du *Quid novi express?* Octobre, le mois des remises à la cour pour cause de « chasse ». On souhaitera donc à tous nos chasseurs préférés de nous ramener le plus gros panache.

D'ailleurs, faites-nous parvenir une photo de votre bête et dans la prochaine édition, nous publierons le plus beau cliché!

Pour participer au concours, envoyez-nous le tout

à notre adresse: journal.quid.novi@hotmail.com

Dans un autre ordre d'idée, nous commençons à préparer la prochaine édition papier biannuel du *Quid novi?*.

N'hésitez pas à nous soumettre vos textes. Nous avons bien hâte de vous lire.

Afin d'améliorer nos parutions du *Quid novi express?* nous aimerions

avoir vos commentaires et questions, ceci est toujours apprécié.

Nous espérons que cette édition sera être à la hauteur de vos attentes.



Bonne lecture.
Votre comité!

Comment retrouver vos éditions du *Quid novi express?*

Dorénavant, vous devrez inscrire à vos agendas les dates de parution des éditions web du *Quid novi express?* En effet, tous les premiers jours de chaque mois (sauf décembre et juin), vous pourrez aller directement sur le site du barreau de l'Abitibi-Témiscamingue et cliquer

sur le logo du *Quid novi express?* et pourrez ainsi consulter en ligne notre journal. De plus, veuillez noter à vos agendas que vous avez jusqu'au 25e jour de chaque mois pour nous faire parvenir vos articles, annonces ou autres.

www.barreauabittibitemiscamingue.qc.ca



Dans ce numéro :

Retour sur la rentrée judiciaire	2
Retour l'activité du jeune Barreau	2
Où sont-ils et qui sont-ils?	2
Arrivée de la cuvée 2011	3
La cigogne est passée	3
Des nouvelles de l'ancien palais de justice d'Amos	3
Petites annonces	4

À NE PAS MANQUER

LES 26 ET 27 AVRIL 2012, ÇA SE PASSE À AMOS..... LE CONGRÈS DU BARREAU DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. RÉSERVEZ VOS DATE!

60 ANS DE BARREAU, ÇA SE FÊTE!

Retour sur l'ouverture des tribunaux

C'est le 8 septembre dernier qu'a eu lieu la grande rentrée judiciaire à Rouyn-Noranda. Poursuivant la tradition, l'équipe d'Éric Daoust a mis les mains à la pâte pour nous organiser une rentrée fort agréable. Des conférences données par des avocats dynamiques, un souper-soirée fort agréable et des participants très heureux de leur présence.

Parmi les invités, nous pouvions y compter la présence de la magistrature de la Cour du Québec ainsi que Me Jacques Houle, du Barreau du Québec.

Plusieurs prix de participation ont été

remis aux participants.

Bonne année judiciaire à tous! Félicitations aux membres du comité de la Rentrée judiciaire: Me Éric Daoust, Me Ariane Gendron, Me Isabelle Breton, Me Jean-Marc Sigouin, Nathalie Samson et Imane Kamal

Un message envoyé par Me Gilles Desjardins:

Pour les criminalistes : une petite pensée d'un certain Pierre Doc: « On dit d'un accusé qu'il est cuit quand son avocat n'est pas cru »... Bonne saison judiciaire.



Palais de Justice de Rouyn-Noranda

Retour sur l'activité du jeune Barreau

Pour une première année et dans le but d'en faire une tradition, la représentante du Jeune Barreau, Me Marie-Hélène Bastien a organisé une journée de camping dans un très beau chalet du Parc d'Aiguelle. Pour l'occasion, une quinzaine de jeunes avocats ont participé à l'activité.

C'est encore une fois, une belle occasion

pour faire de la « rétention » d'avocats dans la région en plus de développer un sentiment d'appartenance et des liens d'amitié qui se développent.

Si vous avez des suggestions pour des activités à organiser, envoyez-nous un courriel.

Petit sondage, s'il y avait un « party

d'Halloween » dans le coin d'Amos, seriez-vous intéressés à participer?

journal.quid.novi@hotmail.com



Où sont-ils et qui sont-ils?

Ce n'est plus un secret de polichinelle, il y a un bon roulement de personnel chez les avocats dans les bureaux de la Couronne en région. Afin de démystifier le tout, voici une liste (à jour en date du 23 septembre) des DPCP ainsi que leur ville d'attachement.

Val-d'Or

Léonie Caron, François Parent, Anthony Cotnoir, Andrée-Anne Gagnon, Thierry

Potvin et Catherine Chabot.

Rouyn-Noranda

Jean-François Dallaire, Mélissa Plante, Mélanie-France Tourigny, Alexandra Tremblay et Marie-Noëlle Dion-Emond

Amos

Nicolas Bigué, Geneviève Lamontagne, Lily-Anne Ratelle, Jonathan Carignan, Mélanie Gagné, Marc Roy, Caroline Bouchard-Lauzon, Marie-Andrée Denis-Boileau, Audrey-Anne Dion-Veillette

Procureures en chef adjointes

Marie-Chantal Brassard, Véronique Picard

Arrivée de la cuvée 2011

Certains pourront le constater, plusieurs stagiaires sont présentement en stage dans les différents bureaux de la région. La plupart d'entre eux seront assermentés d'ici la fin de l'année et auront le grand bonheur de poursuivre leur carrière avec nous après. Votre bâtonnière vous indique (aux stagiaires) de réserver vos dates à l'avance si vous voulez vous faire assermenter en région!

Parlant de stagiaires, en voici quelques-unes:

Catherine Chabot

Stagiaire au DPCP à Val-d'Or.

Mylène Grondin (photo)

Stagiaire chez Bigué Avocats à Val-d'Or

Josée Dufour

Stagiaire chez Bigué Avocats à Amos



Nomination

Félicitations à Me Denise Descôteaux qui vient d'être nommée sur le comité de travail provincial sur l'exercice illégal de la profession d'avocats.

Un papa fier

Me Lucien Cliche jr, a à être fier de sa fille Laura. En effet, cette dernière a fait la page couverture du journal La Presse puisqu'elle est impliquée dans la certification en éthique destinée aux municipalités.

<http://www.cyberpresse.ca/actualites/regional/montreal/201109/26/01-4451639-une-certification-en-ethique-a-l'intention-des-municipalites.php>

La cigogne est passée

Félicitations à Me Marie-Claire Lemieux du bureau d'Aide Juridique d'Amos, qui a donné naissance à une petite merveille le 22 août dernier.

C'est le premier enfant du couple Lapointe-Lemieux.

Pesant 7lbs 10, la petite Camille comble de bonheur ses parents.

Bienvenue Camille et bon repos M-C!



Des nouvelles du vieux palais de justice d'Amos

Le vieux palais de justice d'Amos fait peau neuve et désire faire connaître à la population son histoire et ses nouvelles vocations. Sous le thème « L'ancien palais de justice se raconte », le 1er octobre prochain, toute la population est cordialement invitée à s'y rendre pour y faire de belles découvertes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien internet suivant: <http://lechoabitibien.canoe.ca/webapp/sitepages/content.asp?contentid=206918&id=297&classif=En%20manchettes>

Petites annonces

Salon des Vins

La 13e édition du Salon des vins, bières et spiritueux de Val-d'Or s'amorcera du 13 au 15 octobre prochain. Déjà les billets s'envolent à une vitesse fulgurante. Si vous avez des questions ou besoin de billets, n'hésitez pas à contacter Me Tania Bélanger (Cliche Lortie Ladouceur inc.) , qui est actuellement la vice-présidente de l'événement.



Formation à Amos

Prendre note que les 28 et 29 octobre prochain, deux journées de formation vous seront offertes à Amos. En grande primeur voici les conférences données: l'accès à l'information (jeudi am), crime sexuel (jeudi pm), la filiation en matière familiale (vendredi am), préjudice corporel (vendredi pm). Des grands conférenciers (Daniel Gardner, Marie-Christine Kirouak, Magali Lepage). À NE PAS MANQUER.

Inauguration des bureaux de CLCW

C'est le 1er septembre dernier, que le bureau de Cain Lamarre Casgrain Wells a inauguré son bureau de Val-d'Or. Occupant désormais le 2e étage au complet du bâtiment sis au 855 3e avenue, CLCW vient également d'agrandir le premier plancher en y créant 2 bureaux. Environ 150 convives ont participé à l'événement, en plus des dirigeants de CLCW. Félicitations pour vos nouveaux bureaux.

Si vous avez des annonces à faire, envoyez le tout via notre adresse courriel.

Nous sommes à la recherche de phrases savoureuses pour notre éventuelle chronique "Entendu à la cour", nous attendons vos anecdotes.

Le comité du journal n'est pas responsable du contenu des textes.

La rentrée judiciaire en photos



ÉTUDE JOSÉE FORTIN

Il me fait plaisir de vous informer que depuis le 1^{er} octobre 2011 je suis de retour, à titre d'huissier de justice, dans le district de Rouyn-Noranda.

L'adresse du bureau est le 207, av. Pierre Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1J8. Pour la remise des procédures, un casier a été réservé au nom de l'étude au Palais de justice de Rouyn-Noranda. Vous pourrez communiquer avec moi au 819 797-9447 (laissez le message) et par télécopieur au 819 797-8347.

Pour les urgences seulement, le numéro de téléphone est : 819 290-3102. Il sera possible également de me rejoindre par courriel à l'adresse suivante : joseefortinhuissier@tlb.sympatico.ca.

Au plaisir de se revoir !

Josée Fortin, h.j.

NOUVELLE AVOCATE RECHERCHE APPARTEMENT À VAL-D'OR

Le 11 octobre prochain, Me Solange Bouchard occupera un poste d'avocate à la CSST de Val-d'Or. Me Bouchard recherché un appartement à Val-d'Or. Communiquez avec Me Louis Cossette au 819-797-6196 poste 6117 ou par courriel louis.cossette@csst.qc.ca.

LE CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Le Comité sur la procédure civile du Barreau du Québec s'est réuni à Montréal le 28 septembre pour l'étude de l'avant-projet de loi sur les mesures pour favoriser l'accès à la justice. Malheureusement nous n'avons pas ce projet, qui devait être présenté par le ministre de la Justice jeudi le 29. En effet, le ministre a donné une conférence de presse que tout le monde peut visionner sur le site de l'Assemblée nationale www.assnat.qc.ca

Nos prochaines réunions du comité sont prévues pour le 3 et 6 octobre à Montréal.

Voici les notes explicatives de l'avant-projet de loi (pages suivantes)

Henri Kélada

NOTES EXPLICATIVES

Cet avant-projet de loi vise à instituer le nouveau Code de procédure civile ayant principalement pour objectifs d'assurer l'accessibilité, la qualité et la célérité de la justice civile, l'application juste, simple, proportionnée et économique de la procédure, l'exercice des droits des parties dans un esprit de coopération et d'équilibre et le respect des personnes qui apportent leur concours à la justice.

L'avant-projet de loi propose un ensemble de règles de nature à permettre l'atteinte et le respect de ces objectifs, soit, notamment :

– de simplifier et de moderniser non seulement la structure du Code de procédure civile et la terminologie qui y est utilisée, mais également les règles portant, entre autres, sur la forme, la présentation et la notification des actes de procédure, la saisine des tribunaux, la rétractation de jugement, le recouvrement des petites créances et l'exécution des jugements;

– d'affirmer l'existence de la justice civile privée reposant sur des modes privés et volontaires de prévention et de règlement des différends et d'obliger les parties à considérer le recours à ces modes avant de s'adresser aux tribunaux;

– de codifier certains principes devant guider les tribunaux, les parties et leurs avocats dans le déroulement d'une instance, notamment celui de la proportionnalité selon lequel les démarches, les actes de procédure et les moyens de preuve choisis sont, eu égard aux coûts et au temps exigés, proportionnés à la nature et à la complexité de l'affaire et à la finalité de la demande;

– de reconnaître qu'il entre dans la mission du tribunal non seulement de favoriser la conciliation des parties mais également d'assurer la bonne gestion des instances en accord avec les principes et les objectifs de la procédure et d'adopter des règles en ce sens, d'exiger le dépôt d'un véritable protocole de l'instance convenu entre les parties, précisant leurs conventions et engagements et les questions en litige et réglant le déroulement de l'instance et d'établir la tenue

de conférences de gestion présidée par un juge;

– de revoir la notion de dépens, d'introduire certains critères pour faciliter leur attribution, d'établir que chaque partie supporte ses propres frais et de permettre au tribunal, dans la répartition des dépens, de sanctionner, le cas échéant, les abus de procédure;

– de prévoir des règles sur la communication de la preuve obligeant les parties à être ouvertes et à s'informer mutuellement, de fixer des délais pour ce faire et de permettre et d'encourager le recours à l'oralité, notamment lorsqu'il s'agit de présenter certaines demandes ou de les contester; d'encadrer les interrogatoires préalables à l'instruction, notamment pour en limiter la durée et de favoriser le recours à une expertise commune aux parties, de prévoir la conciliation des expertises, le cas échéant, et d'établir que la mission d'un expert est d'éclairer le tribunal dans la prise de décision et que cette mission prime les intérêts des parties;

– de permettre, en matières familiales, le regroupement des demandes entre des conjoints de fait, lorsque la cour est déjà saisie d'une demande concernant leurs enfants et de permettre, lorsque la Cour du Québec est saisie d'une demande en adoption ou en protection de la jeunesse, de se prononcer à titre accessoire sur la garde de l'enfant ou l'exercice de l'autorité parentale;

– d'établir que, dans l'exécution des jugements, l'huissier de justice doit agir dans l'intérêt de la justice et avec impartialité de manière à rendre cette exécution plus profitable pour chaque partie, notamment en s'assurant que la vente des biens saisis sera faite à un prix commercialement raisonnable et de simplifier les règles sur l'insaisissabilité et la vente des biens.

L'avant-projet de loi propose enfin d'unifier les règles du contrôle judiciaire exercé par la Cour supérieure, de codifier les règles de l'homologation et de regrouper dans un livre nouveau les règles particulières de la médiation et de l'arbitrage. De plus, il permet d'utiliser les technologies de l'information en matière de procédure civile.

